

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

s/9619

27 janvier 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

A la suite de la requête qui vous a été adressée par les représentants de 48 Etats Membres d'Afrique, d'Asie et par la Yougoslavie tendant à examiner le défaut du Gouvernement de l'Afrique du Sud de se conformer à la lettre et à l'esprit de la résolution 269 (1969) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'inviter à participer aux débats du Conseil sur cette question.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim de la Turquie,

Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie,

(<u>Signé</u>) N. CUHRUK